



Bulletin départemental n° 503 du 18 juin 2026



**ACADÉMIE
D'AIX-MARSEILLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
du Vaucluse

Sommaire:

IEN ASH

- **Appel à candidature sur postes à profil, rentrée scolaire 2026**

Division des Personnels
Bureau de la gestion collective
Et du mouvement

Affaire suivie par : Mélissa CAUVI
Tél : 04 90 27 76 44
Mél : ce.mouvement-84@ac-aix-marseille.fr
49 rue Thiers 84077 Avignon cedex 4

Rentrée scolaire 2026

Appel à candidature sur postes à profil

ASH

Enseignant(e) en GCSMS La lune bleue - Carpentras

Enseignant(e) en UEMA (autisme) Bollène - E.M.PU Les Tamaris (UEMA) - Bollène

Enseignant(e) en UEEA (autisme) Avignon 3 - E.E.PU Melly et Paul Puaux (UEEA) Avignon

Enseignant(e) en UEEA (autisme) Isle sur la Sorgue - E.E.PU Mournat A (UEEA) Isle sur la Sorgue

Modalités de candidature :

Le candidat fera parvenir la fiche de candidature complétée, une lettre de motivation et un CV par voie électronique pour le **25/06/2026, délai de rigueur**.

- au supérieur hiérarchique, pour avis.

- à : ce.mouvement-84@ac-aix-marseille.fr et ce.adasen1d84@ac-aix-marseille.fr

La candidature sur un poste à profil nécessite une démarche préalable du candidat de recherche d'information sur le poste. Il convient de se rapprocher de l'IEN de circonscription afin de prendre connaissance des spécificités du poste.



**ACADÉMIE
D'AIX-MARSEILLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
du Vaucluse

FICHE DE POSTE

Intitulé du poste : enseignant(e) en unité d'enseignement La lune bleue Etablissements médico-sociaux Regards Communs et Alain Pujol de Carpentras	
Rattachement hiérarchique : Autorité fonctionnelle : la directrice Du GCSMS Regards Communs et le directeur de l'établissement Alain Pujol Supérieur hiérarchique : l'IEN ASH	Texte de référence : Code de l'action sociale et des familles notamment ses articles L.312-1, D.312-10-1 et suivants. Code de l'éducation notamment ses articles. L. 112-1 à L. 112-2-1, L. 351-1, D. 351-3 à D. 351-20. Arrêté du 2 avril 2009 précisant les modalités de création et d'organisation d'unités d'enseignement dans les établissements et services médico-sociaux ou de santé pris pour l'application des articles D. 351-17 à D. 351-20 du code de l'éducation
Rattachement administratif : GCSMS Regards Communs 341 rue Denis Diderot 84000 Carpentras, et Centre Les Iris Adresse postale : 565, Chemin de l'Hermitage - 84200 - Carpentras-Serres	Indemnités : Versement de l'indemnité 1994 (1765euros/an) Versement de l'indemnité 1914 (isae) 2550 euros/an Versement de l'indemnité 408 pour les titulaires du CAPA SH/CAPPEI : 886,80 euros/an Versement mensuel de l'indemnité
Quotité : Temps complet de professeur-e des écoles, réparti sur les deux établissements (deux journées de 6h dans chaque établissement)	Horaires : 24 heures d'enseignement hebdomadaires 108h annuelles comprenant les heures de coordination et de synthèse au sein de l'établissement
Public accueilli : élèves présentant des troubles du spectre autistique et élèves présentant une déficience intellectuelle	Conditions : Affectation à titre définitif si titulaire du CAPPEI ou équivalent
Lien avec des partenaires : Equipe médico-sociale (professionnels éducatifs, médicaux, paramédicaux)	Procédure de recrutement : Entretien avec la commission départementale
<u>Spécificités de la mission :</u> Les établissements médico-sociaux accueillent des jeunes présentant des troubles importants des fonctions cognitives, sur orientation de la Maison Départementale des Personnes Handicapées. Ces établissements proposent des prises en charge individuelles et pluridisciplinaires sur un plan thérapeutique, pédagogique, éducatif et professionnel. Objectifs poursuivis au sein de l'unité d'enseignement : Permettre l'acquisition de connaissances et compétences du socle commun, en fonction du projet personnalisé de scolarisation et du projet individualisé d'accompagnement de l'élève. Missions essentielles de l'enseignant-e : • Elaborer et mettre en œuvre les actions pédagogiques adaptées, en fonction des modalités de scolarisation et des objectifs inscrits dans le projet individualisé d'accompagnement (PIA) de l'élève ; • Procéder à l'évaluation régulière des acquis de l'élève, en vue de répondre à ses besoins éducatifs particuliers; • Favoriser les échanges d'information entre les partenaires, au sein de l'équipe de suivi de scolarisation.	

Détail des missions :**L'enseignant-e**

- Rédige les projets individualisés des élèves ;
- Utilise le carnet de suivi des apprentissages et le livret de compétences pour rendre compte des progrès des élèves ;
- Partage avec les autres professionnels de l'établissement un langage et des outils de réflexion communs.
- Transmet des observations organisées à la personne chargée de la supervision, au sujet d'un élève ou d'une pratique professionnelle, et intègre dans son analyse les apports des autres professionnels y compris les informations concernant les temps d'intervention hors scolaire dont ses collègues l'informent.
- Réalise avec des partenaires, les évaluations qui permettent les réajustements des projets.
- Favorise l'établissement de relations de confiance et de collaboration avec l'équipe de professionnels de l'ESMS à laquelle il appartient.
- Est l'interlocuteur – l'interlocutrice de première intention des parents en ce qui concerne le cadre et le travail proposés à leur enfant.

Favorise l'établissement de relations de confiance et de partenariat avec les parents, qu'il informe et dont il recueille les avis.

Formation / Expérience professionnelle :

Enseignant spécialisé, de préférence titulaire du CAPASH/ CAPPEI et des options liées au handicap
Connaissance du handicap et de l'Ecole inclusive
Expérience dans le cadre de la scolarisation des élèves en situation de handicap
Connaissance des besoins éducatifs particuliers des troubles du spectre autistiques

Savoir-faire / Compétences :

Maîtriser les compétences professionnelles de l'enseignant : maîtrise didactique et pédagogique
Savoir identifier les difficultés d'apprentissage ;
Concevoir et mettre en œuvre des adaptations pédagogiques ;
Exercer une fonction d'expert des besoins éducatifs particuliers des élèves présentant des troubles du spectre autistique et des réponses à construire au plan pédagogique.
Enrichir continuellement ses connaissances et posséder une bonne maîtrise des différentes disciplines.

Connaissances :

Bonnes connaissances pédagogiques
Bonne connaissance des troubles des fonctions cognitives
Bonne connaissance de l'ASH et des dispositifs particuliers de suivi des élèves

Savoir-être / Qualités :

Réserve professionnelle et discrétion
Strict respect du secret professionnel partagé
Capacité à travailler en équipe pluri-catégorielle
Capacité de communication, d'écoute et de dynamisme

Contraintes et difficultés du poste :

Exercice au sein de deux équipes médico-sociales (professionnels éducatifs, médicaux, paramédicaux, psychologue) et en coopération avec une équipe pédagogique.

Modalités de candidature :

Envoyer, par voie électronique, la fiche de candidature avec CV et lettre de motivation :

- à l'IEN de circonscription, pour avis
- à : ce.mouvement-84@ac-aix-marseille.fr

FICHE DE POSTE

Intitulé du poste : Enseignant(e) en Unité d'Enseignement Maternelle Autisme (UEMA) École maternelle les Tamaris Bollène	
Rattachement administratif : EMPU les Tamaris Bollène	Texte de référence : Code de l'action sociale et des familles notamment ses articles L.312-1, D.312-10-1 et suivants. Code de l'éducation notamment ses articles. L.351-1 et D. 351-17 à D. 351-20. Circulaire N°DGCS/SD3B/DGOS/DGS/DSS/CNSA/2013/336 du 30 août 2013 relative à la mise en œuvre du plan autisme 2013-2017. Instruction interministérielle N°DGCS/SD3B/DGOS/SDR4/DGESCO/CNSA/2014/52 du 13 février 2014 relative à la mise en œuvre des plans régionaux d'action, des créations de places et des unités d'enseignement prévus par le 3ème plan autisme (2013- 2017).
Quotité : Temps complet professeur des écoles	Indemnités / remboursement de frais : NBI de 27 points Versement de l'indemnité 1914 (ISAE) 212.50 euros/mois
Procédure de recrutement : Etude des dossiers et entretien pour les candidats dont le dossier aura été retenu	Conditions : Titre exigé : CAPASH/CAPPEI Connaissance du handicap et de l'Ecole inclusive Expérience dans le cadre de la scolarisation des élèves en situation de handicap
L'UEMA constitue une modalité de scolarisation d'élèves d'âge de l'école maternelle avec troubles du spectre autistique (TSA), orientés vers un établissement ou un service médico-social (ESMS) et scolarisés dans son unité d'enseignement, implantée en milieu scolaire ordinaire. Ces élèves sont présents à l'école sur le même temps que les élèves de leur classe d'âge et bénéficient, sur une unité de lieu et de temps, d'interventions pédagogiques, éducatives et thérapeutiques. Objectif poursuivi au sein de l'unité d'enseignement : Permettre l'acquisition de compétences issues des programmes de l'école maternelle dans ses différents domaines et en fonction du projet personnalisé de scolarisation. Chacun des cinq domaines est essentiel au développement de l'enfant et doit trouver sa place dans l'organisation du temps quotidien.	

Les missions essentielles de l'enseignant(e) sont :

- la prévention des difficultés d'apprentissage ou d'insertion dans la vie collective ;
- la remédiation aux difficultés persistantes d'acquisition ou d'adaptation à l'école;
- la promotion de l'inclusion scolaire et de l'insertion sociale et professionnelle.

L'enseignant(e) met en œuvre un enseignement s'inscrivant dans le cadre des programmes de l'école maternelle ;

il identifie les apprentissages visés en fonction des besoins éducatifs particuliers des élèves de l'UE, les conçoit et les met en œuvre dans la classe ;

Il est l'interlocuteur de première intention des parents en ce qui concerne le cadre et le travail proposés à leur enfant ;

Il utilise le carnet de suivi des apprentissages et le livret de compétences pour rendre compte des progrès de l'élève durant sa scolarité à l'école maternelle ;

Il pilote la mise en œuvre du projet de l'UEMA et assure la cohérence des actions des différents professionnels ;

Il contribue à la rédaction de la convention triennale de l'UE ou de son avenant ;

Il partage avec les autres professionnels de l'ESMS un langage, des observations et des outils de réflexion communs ;

Il réalise avec des partenaires, les évaluations qui permettent les réajustements des projets ;

Il intègre dans son analyse les apports des autres professionnels ;

Il favorise l'établissement de relations de confiance et de partenariat avec les parents, qu'il informe et dont il recueille les avis ;

il contribue à la construction de relations de confiance et de collaboration avec l'équipe médicosociale à laquelle il-elle appartient ;

il contribue à la construction d'une relation de coopération avec la communauté éducative de l'école.

Compétences attendues :

- Maîtrise didactique et pédagogique
- Savoir identifier les difficultés d'apprentissage ;
- Concevoir et mettre en œuvre les adaptations pédagogiques ;
- Exercer une fonction d'expert des besoins éducatifs particuliers des élèves présentant des troubles du spectre autistique et des réponses à construire au plan pédagogique.
- Se tenir informé des éléments récents de la recherche sur l'autisme

Connaissances :

- Connaître l'école inclusive et les dispositifs dédiés.
- Connaître les troubles du spectre autistique
- Savoir répondre aux besoins des élèves avec autisme.
- Avoir des notions de psychologie et sociologie de l'enfant

Contexte d'exercice :

L'enseignant spécialisé, coordonnateur pédagogique de l'unité d'enseignement exercera ses fonctions dans l'école maternelle les Tamaris de Bollène, au sein d'une équipe médicosociale (professionnels éducatifs, médicaux, paramédicaux) et en coopération avec une équipe pédagogique.

Modalités de candidature :

Envoyer, par voie électronique, la fiche de candidature avec CV et lettre de motivation :

- à l'IEN de la circonscription actuelle, pour avis
- à : ce.mouvement-84@ac-aix-marseille.fr et ce.adasen1d84@ac-aix-marseille.fr



**ACADÉMIE
D'AIX-MARSEILLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
du Vaucluse

FICHE DE POSTE

Intitulé du poste : Enseignant(e) en Unité d'Enseignement Élémentaire (UEE) Autisme E.P.PU MELLY ET PAUL PUAUX 0841254G Avignon	
Rattachement administratif : E.P.PU MELLY ET PAUL PUAUX	Texte de référence : instruction interministérielle N° DGCS/SD3B/DIA/DGESCO/2019/158 du 30 août 2019 relative à la mise à jour du cahier des charges des unités d'enseignements élémentaires autisme (UEEA).
Quotité : temps complet Le service s'organise dans le cadre de la durée légale annuelle du travail applicable à l'ensemble des fonctionnaires, soit 1607 heures. Il se répartit principalement sur les 36 semaines de l'année scolaire.	Indemnités / remboursement de frais : NBI de 27 points Versement de l'indemnité 1914 (ISAE), soit 212.50 euros/mois
Procédure de recrutement : Etude des dossiers et entretien pour les candidatures qui auront été sélectionnées	Conditions : titre exigé : CAPASH/CAPPEI Connaissance du handicap et de l'Ecole inclusive Expérience dans le cadre de la scolarisation des élèves en situation de handicap
Le professeur des écoles, de préférence spécialisé, est placé sous l'autorité hiérarchique de l'EN ASH et sous l'autorité fonctionnelle du directeur de l'ESMS et du directeur de l'école. Son service s'organise en 24 heures hebdomadaires d'enseignement devant élèves et 108 heures annuelles consacrées à la formation, aux relations avec les parents, à la participation aux réunions institutionnelles de l'établissement scolaire et de l'établissement médico-social. L'organisation et le fonctionnement des UEEA sont définis dans le cahier des charges national des UEEA (instruction interministérielle N° DGCS/SD3B/DIA/DGESCO/2019/158 du 30 août 2019 relative à la mise à jour du cahier des charges des unités d'enseignements élémentaires autisme (UEEA)). Les unités d'enseignement élémentaire autisme (UEEA) sont des unités scolarisant 10 élèves. Les enfants scolarisés sont ceux de la classe d'âge de l'école élémentaire. L'UEEA constitue une modalité de scolarisation d'élèves d'âge de l'école élémentaire avec troubles du spectre de l'autisme (TSA). Ces élèves sont orientés vers un établissement ou un service médico-social (ESMS) par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) et scolarisés dans l'unité d'enseignement dont il est doté. L'UEEA est implantée en milieu scolaire ordinaire. Sa création vise à offrir une poursuite de scolarité dans le premier degré, en diversifiant les modalités de scolarisation possibles.	

Compétences attendues :

- Savoir travailler en équipe pluridisciplinaire
- Avoir une connaissance du cahier des charges des UEEA, de quelques éléments de prise en charge de l'autisme (recommandations de bonnes pratiques de la Haute Autorité de Santé)
- Avoir une bonne connaissance des programmes d'enseignement des cycles 2 et 3 et garantir le respect de leur mise en œuvre en fonction des besoins et objectifs de travail identifiés en équipe.
- Être capable de coordonner un projet
- Disposer d'un esprit de synthèse, de qualités rédactionnelles et communicationnelles
- Favoriser l'établissement de relations de confiance
- Être Personne Ressource, particulièrement sur l'autisme et la pédagogie inclusive.

Connaissances :

- Connaître l'école inclusive et les dispositifs dédiés.
- Connaître les troubles du spectre autistique
- Savoir répondre aux besoins des élèves avec autisme.
- Avoir des notions de psychologie et sociologie de l'enfant

Contexte d'exercice :

L'unité d'enseignement élémentaire autisme sera installée à l'école Joly Jean d'Avignon.
L'enseignant peut être amené à participer à des réunions de synthèse et de coordination le mercredi matin ou hors temps scolaire et hors de l'école dans laquelle est implantée l'UEEA.

Modalités de candidature :

Envoyer, par voie électronique, la fiche de candidature avec CV et lettre de motivation :

- à l'IEN de la circonscription pour avis

- à : ce.mouvement-84@ac-aix-marseille.fr et ce.adasen1d84@ac-aix-marseille.fr

FICHE DE POSTE

Intitulé du poste : Enseignant(e) en Unité d'Enseignement Élémentaire Autisme (UEEA) École élémentaire Mournas – L'Isle sur la sorgue	
Rattachement administratif : EEPU Mournas B	Texte de référence : Code de l'action sociale et des familles notamment ses articles L.312-1, D.312-10-1 et suivants. Code de l'éducation notamment ses articles. L.351-1 et D. 351-17 à D. 351-20. Circulaire N°DGCS/SD3B/DGOS/DGS/DSS/CNSA/2013/336 du 30 août 2013 relative à la mise en œuvre du plan autisme 2013-2017. Instruction interministérielle N°DGCS/SD3B/DGOS/SDR4/DGESCO/CNSA/2014/52 du 13 février 2014 relative à la mise en œuvre des plans régionaux d'action, des créations de places et des unités d'enseignement prévus par le 3ème plan autisme (2013- 2017).
Quotité : Temps complet professeur des écoles	Indemnités / remboursement de frais : NBI de 27 points Versement de l'indemnité 1914 (ISAE), soit 212.50 euros/mois
Procédure de recrutement : Etude des dossiers et entretien pour les candidats dont le dossier aura été retenu	Conditions : Titre exigé : CAPASH/CAPPEI Connaissance du handicap et de l'Ecole inclusive Expérience dans le cadre de la scolarisation des élèves en situation de handicap
L'UEEA constitue une modalité de scolarisation d'élèves d'âge de l'école élémentaire avec troubles du spectre autistique (TSA), orientés vers un établissement ou un service médico-social (ESMS) et scolarisés dans son unité d'enseignement, implantée en milieu scolaire ordinaire. Ces élèves sont présents à l'école sur le même temps que les élèves de leur classe d'âge et bénéficient, sur une unité de lieu et de temps, d'interventions pédagogiques, éducatives et thérapeutiques. Le professeur des écoles, de préférence spécialisé, est placé sous l'autorité hiérarchique de l'IEN ASH et sous l'autorité fonctionnelle du directeur de l'ESMS et du directeur de l'école. Son service s'organise en 24 heures hebdomadaires d'enseignement devant élèves et 108 heures annuelles consacrées à la formation, aux relations avec les parents, à la participation aux réunions institutionnelles de l'établissement scolaire et de l'établissement médico-social.	

L'enseignant pilote le projet de l'UEEA et assure la cohérence des actions en collaboration avec les différents professionnels (AESH collectifs et éducateurs). Il assure l'enseignement en lien avec les programmes scolaires et organise l'inclusion des élèves dans les classes de l'école.

Les missions essentielles de l'enseignant(e) sont :

L'enseignant :

pilote le projet de l'UEEA et assurer la cohérence des actions en collaboration avec les différents professionnels (AESH collective, éducateur spécialisé).

partage et construit avec les professionnels de l'équipe pluridisciplinaire des outils communs au service de la scolarisation des élèves.

transmet des observations structurées à la personne chargée de la supervision,

réalise avec les partenaires, les évaluations qui permettent les réajustements des projets des élèves.

communique avec les familles sur le cadre et le travail proposés à leur enfant.

travaille en partenariat avec les autres enseignants de l'école pour favoriser la scolarisation en classe ordinaire.

organise en collaboration avec l'équipe pluridisciplinaire l'emploi du temps et assurer la cohérence des interventions pédagogiques, éducatives et paramédicales (individuelles et collectives) réalisées au sein de l'UEEA, dans le cadre fixé par les PPS.

contribue à la rédaction de la convention triennale de l'UE ou de son avenant ;

Compétences attendues :

- Maîtrise didactique et pédagogique
- Savoir identifier les difficultés d'apprentissage ;
- Concevoir et mettre en œuvre les adaptations pédagogiques ;
- Exercer une fonction d'expert des besoins éducatifs particuliers des élèves présentant des troubles du spectre autistique et des réponses à construire au plan pédagogique.
- Se tenir informé des éléments récents de la recherche sur l'autisme

Connaissances :

- Connaître l'école inclusive et les dispositifs dédiés.
- Connaître les troubles du spectre autistique
- Savoir répondre aux besoins des élèves avec autisme.
- Avoir des notions de psychologie et sociologie de l'enfant

Contexte d'exercice :

L'enseignant spécialisé, coordonnateur pédagogique de l'unité d'enseignement exercera ses fonctions dans l'école élémentaire Mournas de l'Isle sur la Sorgue, au sein d'une équipe médicosociale (professionnels éducatifs, médicaux, paramédicaux) et en coopération avec une équipe pédagogique.

Modalités de candidature :

Envoyer, par voie électronique, la fiche de candidature avec CV et lettre de motivation avant le 22 juin 2026 :

- à l'IEN de la circonscription actuelle, pour avis

- à : ce.mouvement-84@ac-aix-marseille.fr et ce.adasen1d84@ac-aix-marseille.fr



**ACADÉMIE
D'AIX-MARSEILLE**

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
du Vaucluse

FICHE DE CANDIDATURE POSTE A PROFIL

NOM et Prénom :

Affectation actuelle :

Nommé(e) à ☐ Titre définitif ☐ Titre provisoire

Le :

Circonscription :

Adresse personnelle :

.....

N° de téléphone :

E-mail :

Diplômes et date d'obtention :

Je déclare être candidat(e) à la fonction suivante :

.....

A

, le
(signature)

Avis de l'IEN :

☐ favorable

☐ défavorable

date et signature :

La fiche de candidature et la lettre de motivation sont à adresser au supérieur hiérarchique. Il convient également d'adresser une copie au Pôle 1^{er} degré par mél à : ce.mouvement-84@ac-aix-marseille.fr et ce.adasen1d84@ac-aix-marseille.fr